République française
LOZERE
GORGES DU TARN CAUSSES - Commune

Séance du mardi 03 novembre 2026

Date de la convocation: 26 octobre 2026

Membres en exercice : 19

Présents : 15

Résultat du vote :
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le trois novembre deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Jaclyn MALAVAL,

Présents : Madame Jaclyn MALAVAL, Monsieur Jean-Luc MICHEL, Madame Anny MIAZGOWSKI, Monsieur Alain CHMIEL, Madame Cécile VESCHAMBRE, Monsieur Philippe DEFASSIAU, Monsieur Christian MALHOMME, Monsieur Didier VERNHET, Monsieur André BOIRAL, Monsieur Anthony CHOMAT, Madame Sabine CANNESSON, Monsieur Benoît SANCHEZ, Madame Fany NOGARET, Madame Line GASSIN, Madame Emeline THERON

Excusés : Monsieur Pierre PAGES, Madame Cristina POURQUIER, Madame Elisa SUARD

Absents : Madame Marie SABOURIN

Secrétaire de séance : Monsieur Anthony CHOMAT

DE_2026_102 - Objet : Approbation d'avenants aux marchés de travaux relatifs à la réhabilitation de la gendarmerie

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles R. 2194-1 à R. 2194-10 relatifs aux modifications des marchés publics en cours d'exécution ;

Vu la délibération n°DE_2025_100 du conseil municipal en date du 30 septembre 2025 approuvant le marché initial relatif à la rénovation énergétique de la brigade et des logements de la gendarmerie de Sainte-Enimie ;

Dans le cadre de la rénovation énergétique de la brigade et des logements de la gendarmerie de Sainte-Enimie, Madame le Maire informe le conseil municipal que des avenants ont été notifiés afin d'ajuster les prestations initiales.

Avenant n°1 - Lot 02 Gros-œuvre - Maçonneries – Enduits (S&B)

Objet : Complément de dépose de sol existant à prévoir pour les escaliers et démolition des anciennes claustras bois vétustes dans les escaliers pour les remplacer par des cloisons permettant de mieux meubler.

Montant initial :	16 974.65 € HT
Travaux en plus :	+ 3 080.00 €
Nouveau montant :	20 054.65 € HT (24 065.58 € TTC)

Date de transmission de l'acte: 05/11/2026
Date de reception de l'AR: 05/11/2026
048-200063147-DE_2026_102-DE
AGELI

Avenant n°2 - Lot 5 Menuiseries intérieures (SAS GELY MENUISERIE)

Objet :
- Demande du Maître d'Ouvrage et des utilisateurs : amélioration de la qualité des finitions intérieures
- Les portes de placards prévues à conserver sont remplacées par des portes neuves de meilleure qualité et état neuf.
- Ajout des butées de portes manquants
- Remplacement des poignées de portes à neuf et des étagères de placards
- Ajout d'un portillon au droit de la banque d'accueil dans la brigade pour compléter la sécurité

Montant initial :	24 542.55 € HT
Montant rectifié avenant n°1 :	23 587.55 € HT
Travaux en plus :	+ 6 750.00 €
Nouveau montant :	30 337.55 € HT (36 405.06 € TTC)

Avenant n°1 - Lot 06 Doublages - Cloisons sèches- Plafonds (S&B)

Objet :
- Démolition des anciennes claustras bois vétustes dans les escaliers pour les remplacer par des cloisons permettant de mieux meubler
- Pose du châssis bois remplaçant la cloison vitrée supprimée dans la brigade

Montant initial :	28 513.94 € HT
Travaux en plus :	+ 1 346.25 €
Nouveau montant :	29 860.19 € HT (35 832.23 € TTC)

Avenant n° 1 - Lot 09 Plafonds démontables (SNEB)

Objet : Suppression des faux plafonds démontables prévus dans certains bureaux de la brigade pour garder de la hauteur sous plafond

Montant initial :	3 665.10 € HT
Travaux en moins :	- 1 972.20 €
Nouveau montant :	1 692.90 € HT (2 031.48 € TTC)

Avenant n°2 - Lot 14 Agencement (Meubles BRINGER)

Objet : Amélioration de l'agencement des cuisines avec intégration de kit 2 spots dans les meubles hauts et complément de crédence

Montant initial :	17 775.00 € HT
Montant rectifié avenant n°1 :	23 375.00 € HT
Travaux en plus :	+ 1 100.00 €
Nouveau montant :	24 475.00 € HT (29 370.00 € TTC)

Avenant n°1 - Lot 15 Nettoyage (ABER PROPRETE)

Objet : Nettoyage complémentaire des surfaces de locaux de la brigade au sous-sol y compris escaliers

Montant initial :	3 049.10 € HT
Travaux en plus :	+ 380.82 €
Nouveau montant :	3 429.92 € HT (4 115.90 € TTC)

Ainsi, Madame le Maire propose d'approuver ces avenants et de l'autoriser à signer les documents afférents.

Date de transmission de l'acte: 05/11/2026
Date de reception de l'AR: 05/11/2026
048-200063147-DE_2026_102-DE
AGEDI

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'approuver les avenants des marchés relatifs à la rénovation énergétique de la brigade et des logements de la gendarmerie de Sainte-Enimie, tels que ci-dessus présentés ;

AUTORISE Madame le Maire à signer lesdits avenants et tous documents nécessaires à leur exécution ;

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 05 / 11 / 2026
et publié ou notifié
le 05 / 11 / 2026

Le secrétaire de séance

Madame le Maire,
Jaclyn MALAVAL

MAIRIE DE GORGES-DU-TARN-CAUSSES

Date de transmission de l'acte: 05/11/2026
Date de reception de l'AR: 05/11/2026
048-200063147-DE_2026_102-DE
A G E D I